

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 05 Avril 2023	<b>Séance du Mardi 11 Avril 2023</b>
Président de séance	M. Francis BARDEAU	L'An Deux Mille Vingt-trois, le onze Avril à 17 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Vice-président, Francis BARDEAU.
Secrétaire de séance	Mme Marie PASSIEUX	
	Votes : <b>39</b>	
Présents : 32	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : <b>0</b>	
Représentés : 7	Abstention : 0	
Rapporteur	Francis BARDEAU	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Christiane FULCRAND (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Patrick JAURES (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Géraud VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par M. Aleix BERTRAND (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran).

Absent(e)s : M. Claude REVEL (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Grégory GUERIN (Paulhan), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Laurent ALBERT (Villeneuveville).

Conformément à l'article L.2121.14 du CGCT, le ou les Président(s) en exercice sur l'année du compte administratif mis en délibéré ne sont pas comptés dans les membres présents et ne prennent pas part au vote : M. Claude REVEL (Canet).

## Compte administratif 2022 – Budget annexe de la ZA de la Barthe Tranche 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Conformément au projet de Compte administratif 2022 du budget annexe de la ZA de la Barthe tranche 2, détaillé dans le rapport de présentation joint,

Monsieur BARDEAU rappelle que la Commission ressources et moyens généraux a émis un avis favorable en sa séance du 03 avril 2023.

Monsieur BARDEAU en sa qualité de Président de l'Assemblée sur ce point soumet ce point au vote.

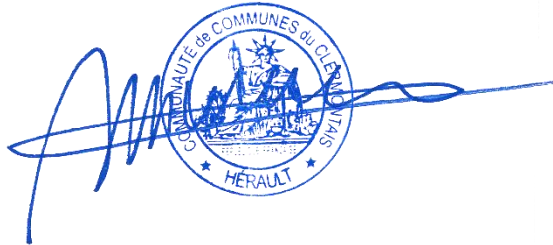
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **DONNE** acte de la présentation du compte administratif 2022,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés.

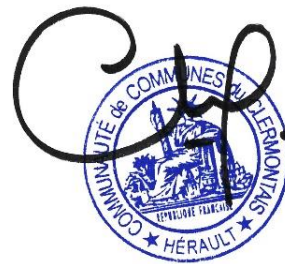
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Marie PASSIEUX

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL